



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, dans le respect des règles sanitaires mises en place par le gouvernement concernant la COVID-19, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 15 septembre 2021, à 16 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Richard Émond, conseiller au siège no. 4

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16 h 30.

RÉS.20.09.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.21.09.21

INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE À L'EXTRÉMITÉ EST DE LA RUE JEAN-BAPTISTE-ROY / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'installation d'une lumière de rue à l'entrée du ponceau donnant accès à la passerelle enjambant la rivière Cap-Chat à l'extrémité Est de la rue Jean-Baptiste-Roy; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.22.09.21

ACHAT D'UNE SÉCHEUSE ET LAVEUSE COMMERCIALES POUR LE SERVICE INCENDIE / ÉQUIPEMENTS MAY-CAL COMMERCIAL 9332-3574 QUÉBEC INC.) – 6 337. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE les membres du Service incendie de la Ville de Cap-Chat requièrent l'achat d'une laveuse et d'une sécheuse commerciales afin de procéder au nettoyage nécessaire des habits de combat incendie après une intervention;

ATTENDU QUE les motifs invoqués au soutien de la demande, commodité, efficacité, économie de temps et autres frais, sont raisonnables et justifient l'acquisition des appareils;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Cap-Chat participe à l'achat en apportant une contribution de mille dollars (1 000. \$);

VU la soumission de l'entreprise Équipement MAY-CAL COMMERCIAL (9332-3574 QUÉBEC INC.) datée du 1^{er} septembre 2021, au prix de 1 342. \$ + taxes pour la sècheuse, et de 4 995. \$ + taxes pour la laveuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACQUIÈRE de l'entreprise MAY-CAL COMMERCIAL (9332-3574 QUÉBEC INC.)**, une **sècheuse électrique** de marque LG Commercial Giant+ (22 livres), **au prix de 1 342. \$ + taxes** et une **laveuse** de marque LG Commercial Titan (33 livres frontal) GCWL1069CS5, **au prix de 4 995. \$ + taxes**; le coût étant approprié de la façon suivante :

- **Association des pompiers de Cap-Chat : 1 000. \$**
- **Ville de Cap-Chat (surplus accumulé) : le solde de la facture**

ADOPTÉE

RÉS.23.09.21

DÉROGATION MINEURE – MME PASCALE SONIA ROY

Suite au rapport daté du 31 août 2021 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Suite à l'avis publié le 31 août 2021 sur le site Internet de la municipalité et le 8 septembre 2021 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

En conséquence, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 14 A, rue Bellevue à Cap-Chat, lots Ptie 66 13-25 et Ptie 66 17-8 du Rang Un, Canton Cap-Chat – zones Rb.16 et Eaf.9, afin de permettre que :

- **QUE** la superficie du bâtiment accessoire (garage) projeté puisse être supérieure à celle de la résidence ;
- **QU'**une superficie de $\pm 72,83$ mètres² (28 pi. X 28 pi.) pour le bâtiment accessoire (garage) projeté au lieu de la superficie maximale de 70 mètres² pour un bâtiment de ce type ;
- **QU'**une hauteur maximale de $\pm 5,98$ mètres pour le bâtiment accessoire (garage) projeté au lieu du maximum de 4,5 mètres.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question des citoyens présents à l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 16 h 39 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER